



FACTURE N° 460045623
Le 08/09/2025 Page : 001 / 001

CLIENT JURIDIQUE
CAIS MUTUELLE ACTION SOCIALE ELEC G
MAIL PIERRE CHARLOT
MAIL PIERRE CHARLOT
41000 BLOIS
FRANCE

REXEL CAHORS
62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

46000 CAHORS
Tél.: 05.65.20.30.10
Fax.: 05.65.22.69.88

SAS FOISSAC
315 ALLEE BONNECOSTE

ADRESSE DE LIVRAISON

SAS FOISSAC
315 ALLEE BONNECOSTE

46090 VILLESEQUE

N° Client : 5001419

N° T.V.A. Intra-communautaire : FR87775369622

46090 VILLESEQUE

Tient lieu de bon de livraison et emporte remise de la marchandise mentionnée

N° ligne	Référence / Désignation	Prix de base unitaire	Remise en %	Prix Net Unitaire	Qté	Unité	Montant H.T.	Code T.V.A.
Votre commande N° : SAS FOISSAC du 08/09/2025 - Votre vendeur : RAYNAL LOUANE 08/09/25 à 11:46 BL N° 000235897 - Date de livraison : 08/09/2025 - SAS FOISSAC - 315 ALLEE BONNECOSTE								
001	SCHGVAU385 DECL.MANQ.TENSION 380V-50 00	49,49000	44,00	27,71440		U		2
002	SCHGV2ME07 DISJ.MOT.MTH 1,6-2,5 00	102,78000	44,00	57,55680	1	U	57,56	2
003	SCHGV2MC02 COFFRET SAILLIE IP55 00	34,65000	44,00	19,40400	1	U	19,40	2
004	BIZ205120 PE PLAST ISO 20 X10	15,23700	62,00	5,79006	1	U	5,79	2

LES MARCHANDISES SONT PAYABLES AU
COMPTANT DES LEUR MISE A DISPOSITION
PAS DE REPRISE NI D'ECHANGE

PAYÉ

Code T.V.A.	Total H.T.	P.F.A.	MT H.T. Eco Contribution	Frais de port	Net H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	82,75				82,75	20,00	16,55

L'éco-contribution correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 641-10-2 du Code de l'Environnement.

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente.

Votre paiement à expédier à :

REXEL France
CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 81113
69626 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. Service client : FAX : 0240122392 / nantes-compta-client@rexel.fr
NATIXIS PARIS (NATXFRPPXXX)
RIB 30007 99999 04175617000 22
N° code IBAN FR76 3000 7999 9904 1756 1700 22

N° comptable	5001419
Date d'échéance	08/09/2025
Mode de règlement	CHC Chèque Client

Etat des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable, et sera immédiatement payement par le Client d'une somme forfaitaire de 40 Euros par facture impayée. Ce montant est susceptible d'être augmenté de la Société prouve que les frais de recouvrement et autres sortent en outre au montant de la facture. La pénalité d'une clause pénale est de 15 % du montant total de la facture et non payée par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à la date de la facture, augmentée de la plus-value de la prime de pourcentage. Le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'émission de la facture et jusqu'au complètement des sommes dues. Conformément à la loi n° 144 du 12 mai 1900, les fonds de commerce de la Société REXEL France ne peuvent pas être affectés au gage de la facture et de ses accessoires, la livraison d'entendement de la marchandise des marchandises. Tout usage de la loi n° 144 du 12 mai 1900 de la loi de la comptabilité du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 Paris

SAS au capital de 41 940 672 euros - N° Siren : 309 304 616 - RCS Paris - Code NAF 4669A - Numéro de TVA Intra-communautaire : FR 26 309 304 616